

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
Service Développement des Grands Projets
1.22.37

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 14 DECEMBRE 2018
SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME SOLANGE BIAGGI**

OBJET : BP 2019 : Délégation Aménagement du territoire - Marseille.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'aménagement du territoire - Marseille, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

L'enjeu de l'aménagement du territoire marseillais est de conforter l'attractivité et la compétitivité de la ville en soutenant le développement des équipements structurants tels que le Grand Port Maritime de Marseille (GPMM) et des grandes opérations d'aménagement comme Euroméditerranée.

La réforme portuaire étant achevée, le premier port de France a pour ambition de combler son retard par rapport aux ports européens pour confirmer son rôle dans l'économie nationale et régionale et affirmer sa vocation de grand carrefour d'échanges du sud de l'Europe.

Le Département finance, au travers du CPER et notamment de la Convention Départementale d'Application, des opérations d'investissement, qui relèvent de l'activité de transport par conteneurs, du développement des terminaux du GPMM (bassins Ouest et Est dont Mourepiane), du développement multimodal et logistique, ainsi que de l'innovation (plateforme PIICTO).

L'objectif est aussi d'accroître les capacités routières et ferroviaires de dessertes qui devront être adaptées aux besoins et aux objectifs de développement portuaire.

Enfin, dans le cadre de l'Agenda Environnemental, le Département va entamer un partenariat avec le GPMM pour participer à l'amélioration de la qualité de l'air par la connexion électrique des navires à quai.

Le soutien financier du Département à l'opération Euroméditerranée concerne les projets initiés au titre des protocoles précédents formalisant l'engagement des partenaires sur cette opération : achèvement des aménagements des ZAC Saint-Charles et CIMED, opérations de rénovation urbaine, extension d'Euroméditerranée sur la ZAC Littorale.

L'établissement public s'oriente aujourd'hui sur la phase 2 de l'opération et programme le démarrage de plusieurs opérations au nord dont l'implantation de grands équipements structurants (réalisation de la ZAC Nord, parc des Aygaldes, Cité scolaire internationale, etc...).

Notre participation à ces projets sera inscrite dans le cadre du protocole-cadre de partenariat n°V pour les années 2011 à 2030.

L'état des crédits affectés à la politique publique de l'Aménagement du territoire - Marseille figure en annexe 1 du présent rapport.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil départemental de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL